

Compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2011

Présents : 11 sur 14

Pouvoir : 2 procurations

Votants : 13 sur 14

Début de séance : 21 heures

Fin de séance : 22 heures 45.

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 20 janvier 2011.

Ordre du jour :

1. **Intercommunalité – Approbation de la composition de la Commission Locale d’Evaluation du Transfert des Charges (CLETC) et désignation du représentant de la commune.**

Monsieur GRENIER Maurice est désigné.

2. **Régime indemnitaire des régisseurs de recettes de la cantine scolaire.**

Le Conseil Municipal adopte le régime indemnitaire des régisseurs de recettes de la cantine scolaire d’un montant de 120 €/an.

3. **Indemnité pour le gardiennage de l’église communale**

Le Conseil Municipal adopte l’indemnité pour le gardiennage de l’église communale pour un montant de 119,55 euros/an.

4. **Admission en non valeur (titre impayé de 2009 – cantine scolaire)**

Le Conseil Municipal adopte l’admission en non-valeur de 70,00 euros plus 7,50 euros de frais de commandement.

5. Redevance d'Occupation du Domaine Public (Gaz et Téléphone)

La redevance s'élève à 310,665 euros par an sur le réseau de desserte de gaz. La redevance s'élève à 679,92 euros par an sur le réseau téléphonique. Le Conseil Municipal adopte le montant de ces redevances. Ce montant sera revalorisé chaque année selon les textes en vigueur.

6. Non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (2009)

Le Conseil Municipal sollicite l'Association des Maires de France afin de retenir l'état de catastrophe naturelle sur l'année 2009 pour la commune de Beaupuy.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur d'un défibrillateur.

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.